

Évaluer pour mieux prévenir

Le DUERP est une obligation réglementaire (Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001) :

« L'employeur transcrit et met à jour les résultats de l'évaluation des risques dans un document unique. »

L'employeur doit notamment y intégrer les Risques Psychosociaux (RPS).

Un risque à suivre dans le temps

Le niveau de risque RPS reflète une situation à un instant T. Il doit être réévalué régulièrement, notamment lors de changements importants.

Quand réévaluer le risque RPS ?

Certains changements peuvent faire évoluer le niveau de risque RPS :

- Croissance ou baisse rapide des effectifs
- Difficultés économiques
- Réorganisation ou déménagement
- Fusions, rachats, certifications
- Fragilité du service RH ou du management

En contactant l'équipe pluridisciplinaire de l'AMI Paris
Pour un accompagnement sur-mesure de votre pré-diagnostic RPS

2, rue de Châteaudun – 75009 Paris
pluri.rps@ami-paris.fr
01 81 50 53 04

Proposition de pré-diagnostic RPS*

* Risques Psychosociaux

Un pré-diagnostic pour identifier, comprendre et agir avant la crise.

www.ami-paris.fr

Comment se déroule le pré-diagnostic RPS ?

Consultation du médecin du travail par l'équipe en charge.

Remplissage d'un tableau RH par la direction (sur les 3 dernières années).

Réalisation d'entretiens croisés avec :
• la direction (PDG, RH, etc.)
• les représentants du personnel (CSE, DP, etc.)



Sur la base du référentiel Collac.



Le pré-diagnostic RPS fournit un niveau de risque et des indicateurs RH clés, mais ne permet pas à lui seul de formuler des pistes d'action.

Ce que permet le pré-diagnostic RPS

Évaluation du niveau de risque RPS (faible / modéré / fort)

Identification d'indicateurs RH (absentéisme, turnover...) pour suivre le climat social

Pourquoi cette approche ?

Mettre en lumière les dysfonctionnements et les tensions dans l'entreprise

Recueillir des retours anonymisés issus :
• des entretiens
• des visites d'entreprise
• des remontées internes

Aider à prendre conscience des problématiques

L'AMI vous accompagne en toute impartialité

Nos équipes rencontrent vos représentants pour identifier à la fois les difficultés et les ressources internes.

Grâce aux échanges, aux données RH et à l'analyse du médecin du travail, un pré-diagnostic RPS structuré est établi à l'issue du processus pour mesurer le niveau de risque dans votre entreprise.



Comment demander un pré-diagnostic ?



Envoyez un mail à pluri.rps@ami-paris.fr
ou
Depuis l'espace adhérent A.M.I en précisant le numéro d'adhérent